COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 33 – REUNION DU 28 MARS 2024

Président :	**M. BAUDOUIN Gilles**
Vice-Président :	**M. ROUGER Alain**
Secrétaire :	**M. GODET Jean-Pierre**
Membres :	**MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 32 du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

WEEK-END DU 23 / 24 MARS 2024

Match n°27857200 FC Paludéen (1) – Bessines ASPTT (3) en D5 Niveau 1 poule F

Arbitre : M. FERREIRA Alberto

Réserve d'avant-match du FC Paludéen :
« Je soussigné, COBLARD Steven, licence n°2543870067, capitaine du FC Paludéen, formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs de Bessines ASPTT pour le motif suivant : des joueurs du club de Bessines ASPTT sont susceptibles d'avoir participé au dernier d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Les 2 équipes supérieures du club de Bessines ASPTT jouaient ce même jour ou le lendemain un match officiel.

1/ Match de référence pour l'équipe 1 : Pays Maixentais (2) – Bessines ASPTT (1) en Championnat Départemental 3 poule C du 23/03/2024.

2/ Match de référence pour l'équipe 2 : Niort St Liguaire O.L (3) – Bessines ASPTT (2) en championnat départemental 4 poule D du 24/03/2024.

3/ La règle des joueurs ayant disputés plus de 10 rencontres officielles s'applique uniquement lors des 5 dernières rencontres de championnat (applicable également en District).
Copie du paragraphe : de plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Paludéen FC (1) - Bessines ASPTT (3) : **0 - 1**

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Paludéen FC.

FORFAITS

Amende de 21 €
Match n°27739997 GJ Cerizay IB (4) – GJ EVSABB Nueil (4) en u13 D4 poule A ➢ **GJ EVSABB Nueil 1er forfait**.
Match n°27740116 Cherveux (2) – Pays Thénezéen (2) en u13 D4 poule B ➢ **Pays Thénezéen 2ème forfait.**
Match n°27741197 AFP (2) – Niort Souché (1) en u15 D3 poule B ➢ **Niort Souché 1er forfait.**
Match n°27739134 GJ ETSO (2) – FC Bressuire (3) en u15 D3 poule A ➢ **GJ ETSO 1er forfait.**
Match n°27738841 Val de Boutonne (1) – GJ Orée Autize (2) en u17 D2 poule B ➢ **GJ Orée Autize 2ème forfait.**
Match n° 27783557 Poitiers 3 Cités (1) – Jaunay Marigny (1) en u16-u18 F à 11 poule B ➢ **Poitiers 3 Cités 3ème forfait.**

Amende de 32 €
Match n°27866720 Val de Boutonne (4) – FC Venise Verte (3) en D5 Niveau 2 poule D ➢ **Val de Boutonne 1er forfait.**
Match n°27871185 St Amand/Sèvre (3) – Interbocage (4) en D5 Niveau 2 poule A ➢ **St Amand/Sèvre 1er forfait.**

FORFAIT GENERAL

De l'équipe de **Poitiers 3 Cités (1)** en u16-u18 F à 11 poule B.

RESULTATS NON SAISIS OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25 € au club désigné en gras :
- ➢ Match n°27779748 St Christophe 86 (1) – **Fontaine Smarves** (2) en Féminines Séniors à 8 poule A.
- ➢ Match n°27738552 GJ ENE 79 (1) – **Ent Niort Pexinois / Venise Verte** en u17 D1.
- ➢ Match n°27756854 **Champdeniers Pamplie** (1) – Val de Boutonne (3) en u13 D4 poule C.
- ➢ Match n°27738839 **Chauray** (3) – Ent. USPM / Ste Eanne en u17 D2 poule B.
- ➢ Match n°27738989 **Chauray** (2) – Niort St Liguaire (1) en u15 D2 poule B.
- ➢ Match n°27738988 **Val de Boutonne (1) -** AFP (1) en u15 D2 poule B.
- ➢ Match n°27862497 **Pays Thénezéen (3) –** Pays Argentonnais (4) en D5 niveau 2 poule B.

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 24 €

- ➢ Du club de **Niort Ste Pezenne** : dimanche 26 mai 2024, tournoi u11.
- ➢ Du club de **Louzy** :
  - Samedi 27 avril, plateaux u7-u9 + tournoi u11-u13.
  - Jeudi 09 mai 2024, tournoi de sixte. En attente du règlement sportif.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS MATCHES AMICAUX

- ➢ Du club du **Thouars Foot 79** sur le terrain synthétique du stade Philippe Morin le samedi 30 mars :
  - En u12 à 13h00 contre St Varaudaise
  - En u13 à 10h30 contre FC3C

COURRIERS RECUS

- ➢ Du club de **Montravers** concernant les coupes. Pris note, réponse faite.
- ➢ Du club du **CO Cerizay** concernant les changements d'installations. Pris note, réponse faite.
- ➢ Du club de **Mauzé/Mignon** concernant son équipe de D4. Pris note, réponse faite.

A l'attention des clubs qui sont toujours qualifiés dans nos différentes Coupes :

Le tirage au sort des 1/8èmes de finales de nos Coupes (Deux-Sèvres – Saboureau et Réserves) se déroulera :

Salle 1 du cinéma « Le Foyer » 1 rue Denfert Rochereau 79200 Parthenay

Manifestation qui se déroulera le 04 avril prochain à compter de 19h00, et sera retransmise en direct sur Radio Gâtine et en vidéo sur Facebook.

Les équipes qualifiées, recevront une invitation à l'issue du dernier tour qui se déroulera les 30/31 Mars 2024 pour les 3 Coupes.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN